



Communiqué de presse



Roissy, le 30 juillet 2012

AIR FRANCE : Mensonge et contre vérité.

La Direction d'Air France a récemment livré aux médias de fausses informations sur le déroulement des négociations du plan Transform 2015. Propos visant à discréditer les hôtesses et les stewards (PNC) de la Compagnie et leurs syndicats représentatifs.

Un porte-parole de la Compagnie a en effet déclaré que « par souci d'équité, un dispositif d'incitation similaire à celui des pilotes avait été proposé aux syndicats de PNC, qui l'ont refusé ». Le dispositif en question porte sur la proposition faite à des pilotes volontaires d'aller travailler pendant trois ans dans sa filiale "low cost" Transavia France après avoir perçu une prime au montant directement corrélé au niveau de rémunération et la possibilité de revenir dans 3 ans.

Le SNPNC-FO proteste vigoureusement contre cette désinformation. A aucun moment au cours de la négociation une telle proposition n'a été formulée par la Direction pour les hôtesses et les stewards d'Air France. C'est très précisément le contraire qui a été annoncé par le PDG Alexandre de Juniac lors d'une conférence tenue le 18 juin 2012 devant les PNC de la Compagnie. Aucun transfert d'hôtesse ou de steward d'Air France vers Transavia ne sera incité par l'Entreprise, tout départ de la maison mère pour la filiale low cost devant se faire définitivement et aux conditions de travail et de rémunération pratiquées par Transavia pour les nouveaux PNC embauchés.

Cette nouvelle manipulation scandaleuse démontre l'absence de loyauté de la Direction au cours des négociations envers les syndicats représentatifs des hôtesses et des stewards et le manque de respect à l'égard de notre population.

Le SNPNC-FO rappelle que ses adhérents ont très massivement et très sévèrement sanctionné ces agissements. Dans le cadre du referendum organisé par le SNPNC-FO du 11 au 23 juillet 2012, une large majorité (80,8%) s'est prononcée « CONTRE » la signature du projet

Le SNPNC-FO confirme qu'il n'apposera pas sa signature au bas du projet d'accord relatif à Transform 2015, d'une part, et considère par ailleurs que les négociations de renouvellement prévues par l'Accord Collectif 2008-2013 des hôtesses et des stewards doivent désormais prendre place.

La Présidente
Fatiha AGGOUNE

La Secrétaire de Section AF
Sonia MITIC